



**Joindre les deux bouts, avec un modeste revenu, c'est difficile! Surtout quand le loyer prend 40%, 50% du revenu mensuel, voire plus. Les logements sociaux peuvent vous aider. Le FRAPRU vous invite à vous renseigner sur ces logements qui peuvent vous permettre d'améliorer votre situation.**

### **Le logement social, une solution!**

Depuis maintenant plus de 30 ans, différentes formes de logements sociaux se sont développées au Québec. Plus de 120 000 logements (habitations à loyer modique, coopératives d'habitations et autres formes de logement sans but lucratif) garantissent un toit permanent à plus de 200 000 Québécois-e-s. La majorité de ces logements permettent aux ménages qui les occupent de consacrer 25% de leur revenu au loyer.

### **Il faut s'inscrire**

Pour accéder à un logement social, il faut être inscrit. Voilà pourquoi le FRAPRU vous invite à vous informer sur la forme de logement social qui correspond le mieux à votre situation et sur les démarches à faire pour en obtenir.

Pour les HLM, qui sont gérés par les villes, il faut faire sa demande auprès de l'Office municipal d'habitation, OMH (voir les pages bleues de votre annuaire téléphonique). Les locataires sont choisis en fonction d'un règlement provincial d'attribution qui tient compte du revenu, de l'état du logement, etc.

Quant aux coopératives et OSBL en habitation, ils choisissent eux-mêmes leurs résidents. Les demandes doivent être faites à chaque coopérative ou OSBL en habitation.

### **Combien de temps vais-je attendre?**

Le temps d'attente avant d'obtenir un logement social varie beaucoup. Cela peut prendre plusieurs mois ou plusieurs années. Dans plusieurs villes, des groupes logement peuvent vous informer davantage.

Le FRAPRU vous invite à les contacter et surtout à vous inscrire. Vous trouverez ci-dessous une liste partielle des groupes logement des principales régions, ainsi que les coordonnées des Offices municipaux d'habitation des principales villes.

### **Informez-vous, inscrivez-vous**

Contactez l'Office municipal d'habitation (OMH) pour faire votre demande de HLM.

Contactez les groupes logements pour obtenir les listes des coopératives et autres logements sans but lucratif, pour savoir comment partir un projet de coopératives ou pour vous impliquer.

#### **1) L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)**

Adresse

350, boul. Charest Est  
Bureau 600  
Québec,  
G1K 3H5

Heures d'ouverture

De 8 h 30 à midi

De 13 h 30 à 16 h 30

Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Téléphone

Demande de logement : 780-5211

Renseignements généraux : 780-5200

#### **2) La Société municipale d'habitation Champlain,**

Même adresse que l'OMHQ

Téléphone

Renseignements : 780-5200

Location : 780-5233

#### **3) Fédération régionale des coops de Québec/Chaudières/Appalaches**

Adresse

155, boul. Charest Est, bureau 120  
Québec (Qc)  
G1K 3G6

Téléphone (418) 648-1354

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

#### **4) Fédération régionale des OBNL en habitation de Québec-Chaudière-Appalaches**

Adresse

799, 5e rue  
Québec (Québec)  
G1J 2S6

**Téléphone** : (418) 648-1278

#### **5) Groupes pouvant vous aider à défendre vos droits face à votre propriétaire**

Comité de citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur, Québec : 529-6158,  
Comité populaire St-Jean-Baptiste : 522-0454,

Comité logement d'aide aux locataires de Ste-Foy, 651-0979,

Bureau d'animation et information logement : 523-6177